



Direction Générale des Services

Conseil municipal du 4 mars 2026 DELIBERATION

Rapporteur : Stéphane LARTIGUE

Secrétaire de séance : Madame Sabine SALLE

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 27
Nombre de votant-e-s : 30

Etaient présent-e-s :

Mme Marie-Lyse BISTUÉ, Présidente,
M. Bernard UTHURRY, Maire,
M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, Mme Brigitte ROSSI, Mme Anne BARBET, M. Stéphane LARTIGUE, M. Nicolas MALEIG, Adjoints,
M. Philippe GARROTÉ, Dominique QUEHEILLE, M. Raymond VILLALBA, Mme Emmanuelle GRACIA, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, Mme Céline BODET, M. Saïd SOUITA, Mme Sabine SALLE, M. Patrick NAVARRO, Mme Marie SAYERSE, M. Iñaki ECHANIZ, Mme Françoise STIOPHANE, Mme Monique ASSO, Mme Carine NAVARRO, M. Jean-Paul PORTESENY, M. Jacques MAISONNEUVE, M. Daniel LACRAMPE, M. Clément SERVAT, M. Pierre BAHOU, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

- M. Jean CONTOU-CARRÈRE donne pouvoir à M. Philippe GARROTÉ,
- Mme Chantal LECOMTE donne pouvoir à Mme Anne SAOUTER,
- M. André LABARTHE donne pouvoir à M. Jacques MAISONNEUVE.

Étaient absentes :

- Mme Laurence DUPRIEZ
- Mme Yona TORCAL

3c - COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 – BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Il est rappelé que le Compte Financier Unique met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents.

Le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, intégrant des contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Pour l'approbation du compte financier unique, le Conseil municipal est placé sous la présidence de Mme Marie-Lyse BISTUÉ, 1^{ère} Adjointe au Maire.

Monsieur Bernard UTHURRY, Maire, sort et ne prend pas part au vote.
La 1^{ère} Adjointe préside la séance.

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le CFU 2025 du budget annexe de l'assainissement de la

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	1 505 847,94	1 877 600,00	3 383 447,94
	Recettes réalisées (1)	B	1 381 513,38	1 821 873,84	3 203 387,22
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	1 599 666,00	1 877 600,00	3 477 266,00
	Dépenses réalisées (1)	E	909 166,06	1 646 360,41	2 555 526,47
	Restes à réaliser	F	442 330,25	0,00	442 330,25
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	472 347,32	175 513,43	647 860,75
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	93 818,06	0,00	93 818,06
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	566 165,38	175 513,43	741 678,81
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-442 330,25	0,00	-442 330,25
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	123 835,13	175 513,43	299 348,56

Après avis favorable du Conseil d'Exploitation en date du 9 février 2026,

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL, par 24 voix pour et 6 abstentions** (Mme Carine NAVARRO, M. Jean-Paul PORTESSÉNY, M. Jacques MAISONNEUVE, M. Daniel LACRAMPE, M. Clément SERVAT, et M. André LABARTHE),

- **APPROUVE** le compte financier unique de l'exercice 2025 du budget annexe de l'assainissement,
- **ARRETE** les comptes selon les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 4 mars 2026.

Suivent les signatures.-

Le Maire,

AFFICHÉ LE 06/03/2026

Bernard UTHURRY

